

POUR AUGMENTER LES PROFITS LE POUVOIR INTENSIFIE LA GUERRE SOCIALE CONTRE LES SALARIÉS. Protection sociale : les vautours sont aux aguets.

Depuis la fin des années 70, les tenants de l'économie ont déclaré la « **guerre sociale** » aux salariés.

L'enjeu de cette « guerre sociale » : Porter un coup décisif et durable aux salaires pour accroître les profits, les revenus du capital, et mettre la main sur tout ce qui échappe encore en partie au « marché ».

Les armes de cette « guerre sociale » : Précarité, casse des statuts, mise en cause des bastions ouvriers... Une autre arme est réapparue : le chômage massif et durable pour freiner les demandes d'augmentation de salaires. Cette panoplie s'est complétée par la mondialisation qui met en concurrence tous les salariés et tire les salaires du monde entier vers le bas. Cette concurrence se trouve aussi dans l'idéologie de l'individualisation qui affaiblit le mouvement ouvrier et prépare les esprits au chacun pour soi contre la solidarité.

Dans cette chasse aux profits, tous les coups sont permis. Ils vont même jusqu'à spéculer sur la misère de ceux qu'ils ont appauvris (subprimes), avec les drames que l'on sait.

En France, il restait un domaine à prendre, issu des acquis du Conseil National de la Résistance : **celui de la protection sociale.**

Leur combat actuel : livrer au marché une partie de plus en plus importante de la protection sociale.

Les grands opérateurs privés intervenant dans la protection sociale n'étaient pas encore parvenus à s'acclimater en France, à quelques rares exceptions près. Ne pouvant pas abattre d'un coup la retraite par répartition et la Sécurité Sociale, ils ont mis au point une stratégie très différente : agir au jour le jour pendant des années pour détruire par asphyxie les régimes sociaux obligatoires. Ainsi ils obligeront les salariés à se tourner vers leurs « produits » pour compléter ou remplacer ce que ces régimes sociaux (par répartition) obligatoires ne fourniront plus solidairement.

Les moyens pour capter le « marché » de la protection sociale :

- **saper les recettes pour provoquer les déficits :**
- **baisser les retraites et les remboursements.**

Concernant les retraites, toutes les forces qui dirigent l'économie et une grande partie des politiques jurent qu'ils veulent sauver la retraite par répartition. Ils mentent !

S'ils le voulaient vraiment, ils devraient augmenter les recettes et le niveau des retraites.

Augmenter les recettes. Dans la contre-réforme, les recettes augmentent mais principalement à travers les mesures d'âge que nous refusons : 60 à 62 ans et 65 à 67 pour une retraite sans décote. Cette augmentation sera payée à 87,7% par les salariés. Inacceptable ! Ce sont ceux qui se sont enrichis et qui ont asséché les recettes qui doivent contribuer prioritairement à l'augmentation des recettes.

L'évocation d'une augmentation des cotisations sociales pour participer à l'accroissement des recettes n'a jamais été examinée.

Raison invoquée : elle aurait pesé sur la sacrosainte compétitivité des entreprises. En réalité, les entreprises (surtout les grandes) utilisent leur profit, non pour réinvestir, mais pour augmenter de façon scandaleuse les dividendes des actionnaires (dans les sociétés de production marchande, on est passé de 40,1 milliards d'euros en 1993, soit 7,1% de la valeur ajoutée, à 205,5 milliards d'euros en 2008 (soit 20,6% de la valeur ajoutée !).

Raison inavouable : il faut réserver une éventuelle augmentation des cotisations, non pas aux régimes sociaux obligatoires mais aux régimes supplémentaires qui seront offerts par le privé.

Augmenter le niveau des retraites. C'est le contraire qui se produit. L'augmentation de la durée de cotisation avec passage à 41ans½ en 2020 fera baisser le niveau des pensions, que la retraite soit à 60 ou 62 ans.

Pour le gouvernement, l'augmentation de la durée de cotisation a pour seul objectif de contraindre (et dès maintenant) ceux qui n'atteindront pas cette durée, s'ils veulent une retraite qui leur permette de vivre, **de souscrire et payer chaque mois leurs contrats de retraite privés**. Le même mécanisme se prépare pour l'assurance maladie.

Le tour est joué. Il ne reste plus aux grands opérateurs privés intervenant dans le domaine de la protection sociale qu'à peaufiner leur offre !!! **C'est pour cette raison que Sarkozy a choisi l'allongement de la durée de cotisation et non pas l'augmentation du taux de cotisation.**

Fantasmes syndicaux ? NON !!! Le 1^{er} Janvier 2011 : les frères Sarkozy attaquent.

Médiapart révèle sur son site Internet des extraits et des commentaires d'un rapport confidentiel qui nous concerne tous :

Guillaume Sarkozy a engagé son entreprise, le groupe Médéric, dans une politique visant à en faire un acteur majeur de la retraite complémentaire privée. Et il a trouvé des alliés autrement plus puissants que lui, en l'occurrence la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le bras armé financier de l'Etat, et sa filiale la Caisse nationale de prévoyance (CNP).

Ensemble, tous ces partenaires vont créer, le 1er janvier prochain, une société commune qui rêve de rafler une bonne part du marché qui se profile. Cette société n'aurait jamais vu le jour sans l'appui de l'Elysée, ce qui montre bien le double jeu présidentiel.

«A l'horizon 2020, selon le rapport du Comité d'orientation des retraites (COR), une baisse du taux de remplacement de l'ordre de 8% est attendue pour une carrière complète ».

«Un complément d'épargne annuel de 40 à 110 milliards d'euros en 2020 serait nécessaire pour maintenir le niveau de vie des futurs retraités.» C'est une bonne partie de ces milliards que le

nouveau groupe espère capter. Pour être plus précis, cela veut dire qu'avec la baisse des retraites, il manquera en 2020 aux retraités entre 40 et 110 milliards pour vivre. Ce sont ces sommes que G.Sarkozy espère récupérer et faire fructifier **en prélevant au passage son profit** et en nous faisant courir le risque de tout perdre à l'occasion d'un krach financier.

Assécher les régimes collectifs par répartition et réaliser un formidable enrichissement des groupes privés qui se seront lancés dans l'aventure, voilà le but de la manœuvre. Tout est dit, sans le moindre scrupule.

La famille Sarkozy organise le transfert de la richesse produite : l'un assèche les régimes par répartition tandis que l'autre récupère la mise avec le système par capitalisation.

Leurs déclarations d'attachement au système de retraite par répartition ne sont que des mensonges. Il faut bien comprendre que le choix de l'allongement de la durée de cotisation est fait pour déblayer le terrain. Si leur projet aboutit, les salariés cotiseront deux années de plus ET, pour pouvoir vivre, ils devront payer chaque mois, à la société de Guillaume Sarkozy leurs contrats privés !!!

Le refus de l'allongement de la durée de cotisation : un enjeu majeur !

La polémique fait rage sur ce sujet, y compris à gauche, et **nous appelons toutes les forces progressistes à refuser cet allongement pour ne pas faire le jeu des profiteurs qui veulent mettre la main sur de nombreux milliards et parce que nous savons que la capitalisation ne donne aucune garantie aux salariés.**

Nous devons faire preuve de la même vigilance à l'égard du système de retraite par points qui d'une autre façon met en cause la retraite par répartition.

Mais aujourd'hui l'urgence est de débusquer ce qui se joue dans le débat entre l'allongement de la durée de cotisation ou l'augmentation du taux de cotisation.

Défendre la retraite par répartition – Résister à la capitalisation.

Les enjeux sont lourds. Poursuivons l'action pour le retrait du projet ou de la loi si elle est votée.

Pour finir sur une note optimiste, inspirons-nous de l'action qui vient d'aboutir et qui permettra à quelques centaines de nos concitoyens de conserver leur retraite avantageuse. En effet les députés, les sénateurs et les ministres ont sauvé leurs avantages en repoussant un amendement qui les menaçait. Ouf, les parlementaires de droite qui nous imposent de travailler et cotiser plus longtemps échapperont à cette mesure et ils continueront à disposer d'une excellente retraite après... 21 ans de cotisations.
